

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU  
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SORBONNE UNIVERSITÉ**

**LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 15 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 modifié relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;

Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;

Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;

Vu la délibération n°06/2018 du 12 janvier 2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université

Vu la délibération n°13/2019 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 16 avril 2019 portant fixation du nombre de représentants des personnels et usagers du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Sorbonne Université ;

Considérant la désignation des représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail par les organisations syndicales habilitées ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est fixée comme suit

a- Représentants de l'administration :

- Le président de Sorbonne Université, président ou son représentant,
- Le directeur général des services ou son représentant,

b- Représentants des personnels :

Neuf représentants du personnel titulaires et neuf représentants du personnel suppléants ainsi désignés :

**Élus CGT**

Titulaires	Suppléants
Nathalie GAUDARD	Brahim MARIR
Thierry BASTIEN	Cécile RIZZI
Béatrice VOILMY FONTAINE	Cyriaque M'BAKA

**Élus REUNIS**

Titulaires	Suppléants
Abhay SHUKLA	Pierre SIVISAY
Sophie CASSAIGNON	Claire DELAIN
Isabelle DELAMARRE	Nicolas VAUTRIN

**Élus SGEN-CFDT**

Titulaire	Suppléant
Valérie MARVAUD	Pascale LANGLOIS

**Élus SNPTES**

Titulaire	Suppléant
Gilles PIEQUET	Raoul COLONNETTE

**Élus UNSA**

Titulaire	Suppléant
Smahane MOUSSATEN	Mehdi BEN MOUMEN

c- Représentants des usagers

**Élus Alliance Solidaire et Déchaînée**

Titulaire	Suppléant
Antoine JAOUAN - BARBIER	Manon BERTHIER

**Élus Bouge ta Fac avec l'Agep et tes assos**

Titulaires	Suppléants
Elise RAOUL-REA	Lina ARNAUD
Fabien LEBLANC	Dylan LAPLACE MERMOUD

d- Invités permanents internes

- le médecin de prévention coordinateur de Sorbonne université
- le conseiller de prévention de Sorbonne Université
- le directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) ou son représentant dans le cadre d'une réunion du comité en formation élargie aux représentants des usagers de Sorbonne Université

e- Invités permanents extérieurs

- l'inspecteur santé et sécurité au travail
- l'ingénieur régional prévention et sécurité du CNRS
- l'ingénieur régional prévention et sécurité de l'INSERM

**Article 2 :**

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des responsabilités et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis de ce comité.

**Article 3 :**

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 02 mai 2019

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

